

Réponse du Conseil administratif à la motion du 14 février 2006 de M. Jacques Mino, Mme Nicole Valiquer Grecuccio, M. Alain Dupraz et Mme Frédérique Perler-Isaaz, acceptée par le Conseil municipal le 14 février 2006, intitulée: «Soutien aux travailleuses et aux travailleurs de Reconvilier».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant que:

- 320 employés de la Boillat, entreprise rachetée par Swissmetal, sont en grève depuis maintenant trois semaines pour défendre leurs postes et leur outil de travail;

(...)

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de contribuer au fonds de solidarité des grévistes de la Boillat, pour leur permettre d'aboutir dans leur lutte pour la sauvegarde de leurs emplois.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif a répondu à l'invite de cette motion en débloquant une aide de 10 000 francs en faveur des travailleuses et travailleurs de la Boillat.

M. Manuel Tornare, maire, a d'abord annoncé oralement cette décision lors de la séance du Conseil municipal du 15 février 2006; le versement a été effectué le 4 avril suivant.

Il convient également de rappeler que les conseillères et conseillers municipaux ont fait don aux travailleuses et travailleurs de Reconvilier de leurs jetons de présence pour un montant net de 7817,20 francs.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le maire:
André Hediger

Le 18 avril 2007.